FEDRIS

CIRCULAIRE N° 2020/2

24/02/2020

Adaptation annuelle des prix, de la durée et des frais d'entretien des appareils de prothèse et d'orthopédie - Exercice 2020

I. Introduction

En vertu de l'article 48, 6°, de l'arrêté royal du 21 décembre 1971 portant exécution de certaines dispositions de la loi du 10 avril1971 sur les accidents du travail, le comité médico-technique donne des avis sur la fixation des prix des appareils de prothèse et d'orthopédie et mentionne leur durée ainsi que les frais annuels approximatifs qu'entraîne leur entretien.

En vertu de l'arrêté royal du 16.01.2002, les entreprises d'assurances sont tenues de constituer les provisions techniques nécessaires pour l'entretien et le renouvellement, les prix actuels étant si pas des éléments nécessaires, du moins des éléments indicatifs importants. L'utilisation de ces prix actuels par les entreprises d'assurances pour la fixation des provisions techniques relève de la compétence de contrôle de la Banque Nationale de Belgique.

Nous rappelons que les prix pilotes, la durée et les frais annuels d'entretien fixés par le comité de gestion pour les différents appareils ne peuvent être appliqués que pour le calcul des provisions techniques que les entreprises d'assurances doivent constituer (accidents à partir du 01.01.1988) et pour le calcul des capitaux pour prothèses à verser à Fedris (accidents antérieurs au 01.01.1988). Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme tarif pour le remboursement d'appareils de prothèse ou d'orthopédie. En effet, l'indemnisation dans le régime des accidents du travail est intégrale et n'est pas liée à des tarifs forfaitaires (à l'exception des prothèses dentaires). On tient compte des besoins réels de la victime pour renouveler et entretenir les appareils.

Pour la fixation des prix pilotes, les appareils de prothèse et d'orthopédie sont subdivisés en 3 groupes :

GROUPE A : appareils pour lesquels c'est le prix pilote de l'INAMI qui est appliqué. Ce prix ne figure pas dans la circulaire étant donné qu'il peut être adapté en cours d'année et faire l'objet de suppléments dans certains cas.

GROUPE B : appareils pour lesquels c'est le comité médico-technique qui fixe lui-même un prix moyen ;

GROUPE C : appareils pour lesquels c'est le cout réel qui est pris en considération.

II. Appareils de prothèse et d'orthopédie du groupe A

2.1. Appareils externes

Ces appareils externes englobent des prestations de bandagistes, d'orthopédistes, d'opticiens et d'audiciens (audiologues). En font notamment partie les orthèses pour la tête, le cou et le tronc, les orthèses et prothèses pour les membres supérieurs et inférieurs, les chaussures et équipements (releveurs) orthopédiques, les prothèses myoélectriques, les bandes herniaires, ceintures abdominales et lombostats, le matériel pour incontinence et stomie, les lentilles de contact et les appareils auditifs (à l'exception des appareils « spéciaux », repris dans le groupe C).

La liste complète avec codes SSI correspondants issus de la nomenclature des prestations de santé est reprise en annexe de cette circulaire.

2.1.1. Prix pilotes des appareils externes

Ce sont les tarifs de la nomenclature des prestations de santé qu'on applique aux appareils de cette catégorie. La quote-part personnelle (supplément) à la charge de la victime pour certains appareils et certaines prothèses sur mesure doit être prise en compte dans le calcul du capital pour prothèse ou de la provision technique.

2.1.2. Durée des appareils externes

Cette durée a été fixée conformément à la nomenclature SSI pour la plupart des appareils.

La durée des chaussures orthopédiques pour affections graves et affections avec indication absolue s'élève à 1 an. Pour ce qui est des chaussures orthopédiques avec indication relative, une durée de 2 ans est prévue. En cas d'octroi de chaussures orthopédiques de travail, le délai de renouvellement des chaussures orthopédiques ordinaires est doublé. Cette méthode s'applique également dans le cas des semelles orthopédiques et des adaptations individuelles de chaussures (ex. : rehaussements). Ces délais ne peuvent cependant pas être utilisés comme modalité de remboursement (cf. supra).

2.1.3. Réparation et entretien des appareils externes

Il s'agit d'un pourcentage annuel calculé sur le prix pilote de l'orthèse, de la prothèse ou de l'appareil orthopédique.

En ce qui concerne les orthèses pour la tête, le cou et le tronc, les orthèses pour les membres inférieurs et supérieurs, les prothèses pour les membres supérieurs, les prothèses myoélectriques et les bandes herniaires, les ceintures abdominales et les lombostats, ce pourcentage est fixé à 15 %.

S'agissant des prothèses pour les membres inférieurs (prothèses après amputation) le pourcentage d'entretien annuel est fixé à 20 %.

Pour ce qui est des aides à la mobilité (voiturettes, scooters électroniques, tricycles), le prix pilote est pris en compte à hauteur de 10 %.

L'entretien d'un appareil auditif (dont le montant est essentiellement déterminé par le renouvellement des piles) est fixé à 125,00 € par appareil.

L'entretien des lentilles de contact reste fixé à 230,90 €. Les prix des produits d'entretien et de nettoyage disponibles aussi bien en pharmacie que chez les opticiens varient fortement. Par ailleurs, le « produit » dépend du type et du matériau de la lentille.

2.1.4. Appareil de réserve

Il s'agit d'un « appareil » permettant à la victime de poursuivre ses activités lorsque l'« appareil principal » est en cours de renouvellement ou d'entretien. Ces périodes, et par conséquent l'utilisation de l'appareil, doivent en principe être limités dans le temps. L'appareil de réserve ne doit pas toujours être identique à l'« appareil principal » (= pas aussi sophistiqué) et ne peut en aucun cas être considéré comme une deuxième prothèse à part entière. L'objectif n'est pas non plus d'utiliser l'appareil de réserve en parallèle avec l'appareil principal.

Cet appareil de réserve n'est en principe octroyé qu'une seule fois (sauf si le renouvellement s'avère nécessaire) et n'est pris en considération ni pour une capitalisation ni pour un calcul de la provision technique. Il sera fourni avant de présenter le dossier à Fedris pour entérinement de l'accord-indemnité.

Les décisions prises auparavant en matière de chaussures orthopédiques, monture de réserve, en cas d'accident avec amputation ou paralysie, fauteuil roulant et prothèse myoélectriques sont toujours d'application.[1] Par ailleurs, il s'avère indispensable d'octroyer à titre unique des lunettes (en back-up) aux utilisateurs de lentilles de contact.

Sans infirmer la compétence des tribunaux, le comité médico-technique peut, en cas de désaccord entre le médecin traitant et/ou le médecin-conseil de la victime et le médecin-conseil de l'entreprise d'assurances et sur avis du médecin-conseil de Fedris, se prononcer sur la nécessité de prévoir un appareil de réserve lorsqu'il s'agit d'autres appareils. L'octroi d'un appareil de réserve peut alors être soumis à des critères particuliers (par exemple, l'incidence sur l'exercice d'une activité professionnelle donnée).

2.1.5. Changements affectant la nomenclature SSI

Si l'INAMI fixe de nouveaux barèmes pour les orthèses, prothèses et appareils du groupe A, les entreprises d'assurances les appliquent immédiatement lorsqu'elles déterminent les provisions techniques ou calculent les capitaux pour prothèses.

2.2. Les prothèses internes

Les implants figurant dans la liste (*cf.* tableaux en annexe) des 12 spécialités suivantes font partie des prothèses internes : ophtalmologie, neurochirurgie, oto-rhino-laryngologie, urologie et néphrologie, chirurgie abdominale, chirurgie thoracique, chirurgie vasculaire, gynécologie, pneumologie, chirurgie plastique et reconstructive, chirurgie en général et orthopédie et traumatologie.

On peut distinguer les prothèses articulaires (orthopédie et traumatologie) des autres prothèses. Pour les prothèses articulaires, une capitalisation est nécessaire pour les prothèses de hanche et de genou (à l'exception des prothèses de genou unicondylaire car, à ce jour, on remplace toujours ces prothèses internes par une prothèse totale du genou). La plupart des autres prothèses articulaires ne doivent pas être remplacées sur base « régulière ».

Parmi les prothèses non articulaires, on distingue les prothèses inertes, non renouvelables et les prothèses actives, renouvelables.

S'agissant des prothèses internes à capitaliser, le prix de l'implant (y compris le matériel de synthèse nécessaire à la pose et la marge de sécurité) et les frais liés à l'anesthésie et à l'intervention (réintervention) chirurgicale sont pris en compte pour la capitalisation et la constitution de la provision technique.

---

[1] *Cf.* rubrique 2.1.4 de la circulaire n° 2013/2 du 25.02.2013

Nous tenons en outre à souligner que toutes les prothèses internes (= également celles qu'il ne faut pas capitaliser), à l'exception des pompes à médicament et du matériel d'ostéosynthèse (cf. infra), sont énumérées dans l'accord-indemnité car le droit au renouvellement ne s'éteint pas. Par ailleurs, la durée de vie de l'implant est limitée. Ce qui ne signifie bien entendu nullement qu'un remplacement doive être effectué à un certain moment, mais qu'en cas de problème, une nouvelle intervention (chirurgie) soit possible. Cette chirurgie peut consister en le placement d'une prothèse de remplacement du même type ou différente ou en l'exécution d'une autre intervention corrective.

La pompe à médicament constitue une exception car il s'agit en fait d'une aide à l'administration d'un médicament (antispasmodique, morphine, morphinomimétique) comme pour une injection. Étant donné qu'il est difficile d'affirmer que ces implants servent à réparer une fonction perdue ou endommagée, le terme « frais médicaux » a été ajouté.

Suite à la publication de l'arrêté royal du 17.06.2014 modifiant l'arrêté royal du 17.10.2000 fixant les conditions et le tarif des soins médicaux applicable en matière d'accidents du travail (M.B. 14.08.2014), les frais pour le matériel d'ostéosynthèse sont désormais remboursés à concurrence de leur coût réel. Par matériel d'ostéosynthèse, on entend le matériel de fixation utilisé dans le cadre de la chirurgie ostéo-articulaire.

On peut résumer comme suit les principales modifications par rapport aux tableaux repris dans la circulaire 2019/1 :

- dans le cadre du projet « simplification administrative - implants cochléaires » (groupe otorhinolaryngologie), de nouvelles prestations ont été introduites,
- dans le cadre du projet « provox » : une nouvelle prestation (code SSI 180530-180541) a été introduite pour une prothèse de la parole pour placement permanent dans un shunt trachéo-oesophagien pour les bénéficiaires ayant des fuites périprothétiques et/ou intra-prothétiques prématurées (groupe otorhinolaryngologie),
- dans le cadre du projet « matériel d'embolisation », la prestation avec le code SSI 161475-161486 a été supprimée et de nouvelles prestations ont été introduites (groupe chirurgie vasculaire),
- ajout de 2 nouvelles prestations dans une nouvelle rubrique « Extraction d'un corps étranger libre intravasculaire ou intracardiaque » (groupe chirurgie vasculaire)
- dans le cadre du projet « lame non hélicoïdale pour DHS », introduction d'une nouvelle prestation 180552-180563. Cette prestation n'est pas reprise dans le tableau, car toute la rubrique « traumatologie et ostéosynthèse » relève des « frais médicaux » (groupe orthopédie et traumatologie).

III. Appareils de prothèse et d'orthopédie du groupe B

Font partie de ce groupe les appareils dont le comité de gestion fixe le prix moyen, la durée et le coût approximatif d'entretien sur avis du comité médico-technique.

Les « lunettes de soleil » sont toujours reprises dans les tableaux du groupe B, car, dans certains cas, l'utilisation de « lunettes de soleil » est la seule solution pour traiter une photophobie (sensibilité à la lumière). Par « lunettes de soleil », on entend des lunettes avec des verres plano teintés (verres sans valeur dioptrique). Les verres plano teintés conservent leur teinte dans toutes les luminosités. Si les verres s'adaptent à la luminosité et/ou dès qu'il est question de verres à valeur dioptrique ou si les verres s'adaptent à la luminosité, ils appartiennent au groupe C.

L'arrêté royal du 25.07.2014 modifiant l'arrêté royal du 01.10.2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires a été publié au Moniteur belge le 07.10.2014. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.

La restauration par construction composite (lisez technique adhésive) est toujours reprise dans les tableaux des prothèses dentaires et doit être capitalisée comme telle si le dentiste traitant ne prévoit pas de restauration prothétique future.

Rappelons également que, dans les cas de restauration par un ou plusieurs implants dentaires, l'implant et l'« abutment » ne doivent plus entrer en ligne de compte dans le calcul du capital pour prothèse ou de la provision technique (voir circulaire n° 2003/2 du 13.02.2003). En revanche, le droit au renouvellement n'expire pas, ce qui implique qu'ils doivent être repris dans l'accord-indemnité, par analogie avec les prothèses internes des groupes A et C. En guise d'entretien, on prévoit toutefois un contrôle annuel de l'implant. Le prix pilote a été maintenu à 50 €.

Pour pouvoir poser un implant sur le maxillaire, le volume osseux doit être suffisant. Les techniques de reconstruction osseuse (greffes, substituts) peuvent être utilisées lorsque le volume osseux du maxillaire s'avère insuffisant. Les frais y afférents sont qualifiés de « frais médicaux ». Les prestations hors de la nomenclature des prestations de santé doivent être évaluées sur la base de leur caractère « raisonnable » et « équitable ».

IV. Appareils de prothèse et d'orthopédie du groupe C

4.1. Appareils externes

Pour les appareils de cette catégorie, c'est le cout réel qu'il convient de prendre en considération pour le capital de prothèse ou pour la provision technique à constituer. Toutefois, l'entretien annuel et la durée des différents appareils sont fixés par le comité de gestion sur avis du comité médico-technique.

Rappelons que cette liste n'est pas limitative, les prothèses qui y sont reprises n'y figurant qu'à titre indicatif uniquement.

4.1.1. Explication à la rubrique « Aides à la mobilité »

Avant, il était possible d'octroyer des aides à la mobilité ne figurant pas sur la liste des produits agréés de l'INAMI. Ces aides devaient répondre aux critères d'une fabrication de qualité et « être nécessaires ». Elles devaient en outre être disponibles sur le marché européen. La rubrique « Aides à la mobilité (et leurs adaptations) » du groupe C a été prévue en ce sens.

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, les « aides à la mobilité » ont été définitivement transférées aux communautés et aux régions à compter du 01.01.2019. De ce fait, les aides à la mobilité ne sont plus repris que sous le groupe C.

4.2. Les prothèses internes

Les prothèses internes de ce groupe doivent également être capitalisées, sauf lorsqu'il existe un consensus quant au fait que cette prothèse ne doive pas être « remplacée » (sur base régulière). Par ailleurs, elles doivent aussi être reprises dans l'accord-indemnité car le droit au renouvellement ne s'éteint pas (cf. supra - prothèses internes du groupe A).

Conclusion

Si, en ce qui concerne les orthèses, les appareils de prothèse et les moyens auxiliaires d'orthopédie, on recourt à un matériel neuf ou à une technologie nouvelle dont la description n'est pas reprise dans les groupes A, B et C, c'est le prix réel qui doit être appliqué pour le calcul du capital pour prothèse et de la provision technique.

Pascale Lambin
Administrateur général faisant fonction,

PRIX 2020

GROUPE A

LISTE DES APPAREILS DE PROTHÈSE ET D'ORTHOPÉDIE POUR LESQUELS LE PRIX PILOTE DE L'INAMI EST APPLIQUÉ. LA DURÉE ET L'ENTRETIEN ANNUEL SONT FIXÉS ANNUELLEMENT PAR LE COMITÉ DE GESTION.

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
1. Appareils externes					
1.1. Tête - Cou - Tronc					
Crâne					
645013-645024	T	224,20		3 ans	15% prix pilote
645035-645046	T	250,59	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645050-645061	T	36,37		IMF*	Néant
Cou					
645072-645083	T	253,70		3 ans	15% prix pilote
645094-645105	T	330,40		3 ans	15% prix pilote
645116-645120	T	413,00		3 ans	15% prix pilote
645131-645142	T	472,00		3 ans	15% prix pilote
645153-645164	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645190-645201	T	43,58	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645212-645223	T	160,16	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645234-645245	T	87,16	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645256-645260	T	343,20	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645271-645282	T	228,80	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645293-645304	T	2231,53	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645315-645326	T	70,25	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Orthèse sacro-iliaque					
645330-645341	T	77,81		3 ans	15% prix pilote
Orthèse lombosacrée					
645352-645363	T	130,80		3 ans	15% prix pilote
645374-645385	T	141,70		3 ans	15% prix pilote
645396-645400	T	152,60		3 ans	15% prix pilote
645411-645422	T	175,00		3 ans	15% prix pilote
645433-645444	T	250,00		3 ans	15% prix pilote
645455-645466	T	13,00		3 ans	15% prix pilote
645470-645481	T	189,25		3 ans	15% prix pilote
645492-645503	T	123,47		3 ans	15% prix pilote
645514-645525	T	354,00		3 ans	15% prix pilote
645536-645540	T	354,00		3 ans	15% prix pilote
645551-645562	T	489,20		3 ans	15% prix pilote
645573-645584	T	459,47		3 ans	15% prix pilote
645595-645606	T	63,20		3 ans	15% prix pilote
645610-645621	T	334,44	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645632-645643	T	551,30	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645654-645665	T	325,77	(préfab)	3 ans	15% prix pilote

Remarque :
*IMF = immediate fitting (appareillage immédiat)

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
Orthèse thoracolombosacrée					
645676-645680	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645691-645702	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645713-645724	T	619,50		3 ans	15% prix pilote
645735-645746	T	438,60		3 ans	15% prix pilote
645750-645761	T	472,00		3 ans	15% prix pilote
645772-645783	T	556,96		3 ans	15% prix pilote
645794-645805	T	448,40		3 ans	15% prix pilote
645816-645820	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645831-645842	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645853-645864	T	501,50		3 ans	15% prix pilote
645875-645886	T	767,00		3 ans	15% prix pilote
645890-645901	T	560,50		3 ans	15% prix pilote
645912-645923	T	767,00		3 ans	15% prix pilote
645934-645945	T	796,56		3 ans	15% prix pilote
645956-645960	T	263,90		3 ans	15% prix pilote
645971-645982	T	451,07	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645993-646004	T	363,38	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Orthèse cervicothoracolombosacrée					
646015-646026	T	1020,70		3 ans	15% prix pilote
646030-646041	T	1020,70		3 ans	15% prix pilote
646052-646063	T	826,00		3 ans	15% prix pilote
Orthèse thoracique					
646074-646085	T	317,60		3 ans	15% prix pilote
646096-646100	T	67,55	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Coquille dorsolombaire					
646111-646122	T	352,20		3 ans	15% prix pilote
646133-646144	T	306,41		3 ans	15% prix pilote
646236-646240	T	35,40		3 ans	15% prix pilote
Coquilles-sièges					
646251-646262	T	719,80		3 ans	15% prix pilote
646295-646306	T	532,00		3 ans	15% prix pilote
Orthèse totale					
646332-646343	T	802,40		3 ans	15% prix pilote
655410-655421	T	526,40		3 ans	15% prix pilote
Accessoires					
646376-646380	T	84,37		3 ans	15% prix pilote
646391-646402	T	35,40		3 ans	15% prix pilote
646413-646424	T	47,20		3 ans	15% prix pilote
646435-646446	T	41,30		3 ans	15% prix pilote
646450-646461	T	41,30		3 ans	15% prix pilote
646472-646483	T	41,30		3 ans	15% prix pilote
646494-646505	T	172,32		3 ans	15% prix pilote
646516-646520	T	66,38		3 ans	15% prix pilote
646590-646601	T	77,75	(préfab)	3 ans	15% prix pilote

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
1.2. Orthèses membres inférieurs					
Dispositifs de rappel du pied					
646612-646623	T	147,50		5 ans	15% prix pilote
646634-646645	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
646656-646660	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646671-646682	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646693-646704	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646715-646726	T	129,80		5 ans	15% prix pilote
646730-646741	T	129,80		5 ans	15% prix pilote
646752-646763	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646774-646785	T	182,90		5 ans	15% prix pilote
646796-646800	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
646811-646822	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
646833-646844	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
646855-646866	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
646870-646881	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
646892-646903	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
653391-653402	T	125,30	(préfab)	1 an	Néant
653413-653424	T	75,18	(préfab)	1 an	Néant
Cheville					
646973-646984	T	54,91	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
646995-647006	T	105,45	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Cheville et jambe					
647010-647021	T	188,80		5 ans	15% prix pilote
647032-647043	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
647054-647065	T	82,60		5 ans	15% prix pilote
647076-647080	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647091-647102	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
647113-647124	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647135-647146	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
647150-647161	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647172-647183	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647194-647205	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647216-647220	T	188,80		5 ans	15% prix pilote
647231-647242	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647253-647264	T	77,80		5 ans	15% prix pilote
647275-647286	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647290-647301	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647312-647323	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
697071-697082	T	432,99	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Genou					
647356-647360	T	283,20		5 ans	15% prix pilote
647371-647382	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647393-647404	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647415-647426	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647430-647441	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647452-647463	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
647474-647485	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
647496-647500	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
647511-647522	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647533-647544	T	115,04	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647555-647566	T	54,91	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647570-647581	T	197,65	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647592-647603	T	575,17	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647614-647625	T	230,07	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
654570-644581	T	298,30	(préfab)	1 an	15% prix pilote
655690-655701	T	409,32	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Hanche - Cuisse - Pied					
647636-647640	T	354,00		5 ans	15% prix pilote
647651-647662	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647673-647684	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647695-647706	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647710-647721	T	123,90		5 ans	15% prix pilote

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
647732-647743	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
647754-647765	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647776-647780	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
647791-647802	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
647813-647824	T	82,60		5 ans	15% prix pilote
647835-647846	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
647850-647861	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647872-647883	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647894-647905	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
647916-647920	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
Appareil de décharge de la hanche					
647931-647942	T	283,20		5 ans	15% prix pilote
647953-647964	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
647975-647986	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
647990-648001	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
648012-648023	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
648034-648045	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648056-648060	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
648071-648082	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
Segments					
648093-648104	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648115-648126	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648130-648141	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
648152-648163	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648174-648185	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648196-648200	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
648211-648222	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
648233-648244	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
648255-648266	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
648270-648281	T	40,69		5 ans	15% prix pilote
648292-648303	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
648314-648325	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
Appareil de hanche					
648336-648340	T	354,00		5 ans	15% prix pilote
648351-648362	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
648373-648384	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648395-648406	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
648410-648421	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
648432-648443	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648454-648465	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
648476-648480	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
648491-648502	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648513-648524	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648535-648546	T	100,30		5 ans	15% prix pilote
648550-648561	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
648572-648583	T	518,62	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Segment-cuisse					
648594-648605	T	150,02		5 ans	15% prix pilote
648616-648620	T	241,92		5 ans	15% prix pilote
Appareils pour une perte fonctionnelle complète ou très grave des deux membres inférieurs					
656014-656025	T	583,85		5 ans	15% prix pilote
656036-656040	T	684,72		5 ans	15% prix pilote
656051-656062	T	175,09		5 ans	15% prix pilote
656110-656121	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
656132-656143	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
656213-656224	T	827,90		5 ans	15% prix pilote
656316-656320	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
656331-656342	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
656412-656423	T	420,57		5 ans	15% prix pilote
656434-656445	T	494,74		5 ans	15% prix pilote
656515-656526	T	530,75		5 ans	15% prix pilote
656611-656622	T	339,45	(préfab)	2 ans	15% prix pilote
656714-656725	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
656736-656740	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
656751-656762	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
656773-656784	T	88,50		5 ans	15% prix pilote

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
656795-656806	T	84,37		5 ans	15% prix pilote
656913-656924	T	354,00		5 ans	15% prix pilote
657016-657020	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
657031-657042	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
657053-657064	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
657075-657086	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
657090-657101	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
657112-657123	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
657134-657145	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
657156-657160	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
657171-657182	T	200,40		5 ans	15% prix pilote
657215-657226	T	82,60		5 ans	15% prix pilote
657230-657241	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
657252-657263	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
657274-657285	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
657296-657300	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
657311-657322	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
657414-657425	T	455,74		5 ans	15% prix pilote
657436-657440	T	716,32		5 ans	15% prix pilote
657510-657521	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
657532-657543	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
657554-657565	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
657576-657580	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
657613-657624	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
657635-657646	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
657716-657720	T	1 555,74		5 ans	15% prix pilote
657731-657742	T	1 679,13		5 ans	15% prix pilote
657812-657823	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
657834-657845	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
657856-657860	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
657871-657882	T	200,40		5 ans	15% prix pilote
657915-657926	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
657930-657941	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
658011-658022	T	323,76		5 ans	15% prix pilote
658114-658125	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
658136-658140	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
658151-658162	T	123,90		5 ans	15% prix pilote
658173-658184	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
658195-658206	T	200,40		5 ans	15% prix pilote
658210-658221	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
658232-658243	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
658313-658324	T	1 797,75		5 ans	15% prix pilote
658335-658346	T	2 084,08		5 ans	15% prix pilote
658416-658420	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
658431-658442	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
658453-658464	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
658475-658486	T	200,40		5 ans	15% prix pilote
Appareil pour raccourcissement					
648933-648944	T	218,55		5 ans	15% prix pilote
648955-648966	T	259,83		5 ans	15% prix pilote
648970-648981	T	330,20		5 ans	15% prix pilote
648992-649003	T	796,50		5 ans	15% prix pilote
Appareil en tissu élastique, quadriceps, artificiel ou dérotateur à fixer sur chaussure et ceinture					
649014-649025	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
649036-649040	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
649051-649062	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
649073-649084	T	58,70		5 ans	15% prix pilote
Supplément au segment pied					
649095-649106	T	9,12		5 ans	15% prix pilote

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
1.3. Orthèses membres supérieurs					
Doigt					
649176-649180	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
653472-653483	T	30,51	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649213-649224	T	8,72	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649235-649246	T	19,83		IMF*	Néant
Main					
649250-649261	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
649272-649283	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
649294-649305	T	23,55		IMF*	Néant
649316-649320	T	22,14		IMF*	Néant
Paume de la main et doigt(s)					
649331-649342	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
649353-649364	T	43,58	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649375-649386	T	41,40	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649390-649401	T	36,37		IMF*	Néant
Poignet					
649434-649445	T	34,86	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Doigt, main, poignet et avant-bras					
649456-649460	T	65,37	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649471-649482	T	74,09	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649493-649504	T	224,88	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649515-649526	T	54,48	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Main, poignet et avant-bras					
649530-649541	T	37,04	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649552-649563	T	41,40	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Poignet et avant-bras					
649574-649585	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
653494-653505	T	109,40		5 ans	15% prix pilote
649596-649600	T	56,66	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649611-649622	T	39,22	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649633-649644	T	45,23		IMF*	Néant
653516-653520	T	33,10		IMF*	Néant
Coude					
649655-649666	T	187,40	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649670-649681	T	21,79	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649714-649725	T	56,66	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Bras					
649736-649740	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
649751-649762	T	161,25	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649773-649784	T	45,23		IMF*	Néant
Main - avant-bras - bras					
649795-649806	T	84,11	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Épaule					
649810-649821	T	350,83	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
653531-653542	T	588,35	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
653553-653564	T	325,21	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Segment de l'épaule et de l'hémithorax					
649854-649865	T	160,00		5 ans	15% prix pilote
Thorax					
649876-649880	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
649891-649902	T	295,00		5 ans	15% prix pilote
649913-649924	T	236,00		5 ans	15% prix pilote
Suppléments pour articulations					
649935-649946	T	17,70		5 ans	15% prix pilote
649950-649961	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
649972-649983	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
649994-650005	T	118,00		5 ans	15% prix pilote

Remarque :
*IMF = immediate fitting (appareillage immédiat)

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
650016-650020	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
650031-650042	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
650053-650064	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
650075-650086	T	17,01		IMF*	Néant
650090-650101	T	28,34		IMF*	Néant
650112-650123	T	90,70		IMF*	Néant
650134-650145	T	90,70		IMF*	Néant
Bras et épaule					
650156-650160	T	56,22		5 ans	15% prix pilote
650171-650182	T	84,98	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
650193-650204	T	61,01	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
1.4. Orthèses spécifiques					
Appareils de Denis-Brown					
650252-650263	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
650274-650285	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
650296-650300	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
650311-650322	T	35,40		5 ans	15% prix pilote
650333-650344	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650355-650366	T	19,85		5 ans	15% prix pilote
650370-650381	T	69,73	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
650392-650403	T	65,37	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
650414-650425	T	14,16	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Pied					
650436-650440	T	35,40		5 ans	15% prix pilote
650495-650506	T	117,67	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
650510-650521	T	31,99	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
653656-653660	T	83,17		1 an	Néant
653693-653704	T	82,00		3 ans	10% prix pilote
Appareil pied, pied et jambe, cuisse et jambe et cuisse et pied					
650532-650543	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
650554-650565	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650576-650580	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650591-650602	T	35,40		5 ans	15% prix pilote
650613-650624	T	35,40		5 ans	15% prix pilote
650635-650646	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
650650-650661	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650672-650683	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650694-650705	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650716-650720	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
Appareil-genou de positionnement					
650731-650742	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
650753-650764	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650775-650786	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650790-650801	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650812-650823	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
650834-650845	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650856-650860	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650871-650882	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650893-650904	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650915-650926	T	40,00		5 ans	15% prix pilote
Appareils du bassin jusqu'au pied inclus					
651033-651044	T	41,30		5 ans	15% prix pilote
651055-651066	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
651070-651081	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
Suppléments					
651092-651103	T	41,30		5 ans	15% prix pilote
651114-651125	T	41,30		5 ans	15% prix pilote
651136-651140	T	41,30		5 ans	15% prix pilote

Remarque :
*IMF = immediate fitting (appareillage immédiat)

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
1.5. Prothèses des membres inférieurs					
1.5.1. Prothèse cosmétique, prothèse de transfert et prothèse d'évaluation					
Amputation du pied					
676056-676060	T	143,62		10 ans	20% prix pilote
676071-676082	T	239,37		18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
676093-676104	T	321,22		18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
676115-676126	T	575,86		18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
676130-676141	T	974,28		18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
Amputation de la jambe					
676152-676163	T	558,11		10 ans	20% prix pilote
676174-676185	T	651,13		5 ans	20% prix pilote
676196-676200	T	930,18		Néant	20% prix pilote
676211-676222	T	1180,45		Néant	20% prix pilote
676233-676244	T	1251,96		Néant	20% prix pilote
Désarticulation du genou					
676255-676266	T	910,07		10 ans	20% prix pilote
676270-676281	T	1061,75		5 ans	20% prix pilote
676292-676303	T	1516,80		Néant	20% prix pilote
Amputation de la cuisse					
676314-676325	T	961,72		10 ans	20% prix pilote
676336-676340	T	1122,00		5 ans	20% prix pilote
676351-676362	T	1602,86		Néant	20% prix pilote
Désarticulation de la hanche					
676373-676384	T	1459,91		10 ans	20% prix pilote
676395-676406	T	1703,25		5 ans	20% prix pilote
676410-676421	T	2433,20		Néant	20% prix pilote
Hémipelvectomie					
676432-676443	T	1512,79		10 ans	20% prix pilote
676454-676465	T	1718,07		5 ans	20% prix pilote
676476-676480	T	2521,32		Néant	20% prix pilote
Accessoires pour prothèse cosmétique, prothèse de transfert, prothèse d'évaluation ou accessoires pour nouveau fût destiné à ces prothèses					
676491-676502	T	237,23		Néant	20% prix pilote
676513-676524	T	227,19		1 an	20% prix pilote
Accessoires pour l'amputation de la cuisse uniquement					
696010-696021	T	101,11		3 ou 4 ans*	Néant
696032-696043	T	163,93		3, 4 ou 5 a.*	Néant
1.5.2. Nouveaux fûts pour prothèse cosmétique et de transfert					
676616-676620	T	182,73		Néant	20% prix pilote
676631-676642	T	264,58		Néant	20% prix pilote
676653-676664	T	519,23		Néant	20% prix pilote
676675-676686	T	879,78		Néant	20% prix pilote
676690-676701	T	618,91		Néant	20% prix pilote
676712-676723	T	756,88		Néant	20% prix pilote
676734-676745	T	828,40		Néant	20% prix pilote
676756-676760	T	875,49		Néant	20% prix pilote
676771-676782	T	781,27		Néant	20% prix pilote
676793-676804	T	1306,75		Néant	20% prix pilote
676815-676826	T	1394,85		Néant	20% prix pilote
1.5.3. Prothèse définitive					
Amputation du pied					
676830-676841	T	269,21		18 mois	20% prix pilote
676852-676863	T	301,02		18 mois	20% prix pilote
676874-676885	T	643,02		18 mois	20% prix pilote
676896-676900	T	332,58		18 mois	20% prix pilote
676911-676922	T	377,08		18 mois	20% prix pilote
676933-676944	T	678,99		18 mois	20% prix pilote

Remarques :

*18 m. ou 5 a. : 18 mois pour les prothèses des groupes 3, 4 et 5 ou 5 ans pour les prothèses du groupe 2

* 3 ans pour les prothèses des groupes 4 et 5

* 4 ans pour les prothèses du groupe 3

* 5 ans pour les prothèses du groupe 2

* néant = pas de capitalisation

NATURE + CODE INAMI				DURÉE	ENTRETIEN
676955-676966	T	618,62		18 mois	20% prix pilote
676970-676981	T	636,71		18 mois	20% prix pilote
676992-677003	T	799,30		18 mois	20% prix pilote
677095-677106	T	1036,19		18 mois	20% prix pilote
677110-677121	T	1057,77		18 mois	20% prix pilote
677132-677143	T	1222,60		18 mois	20% prix pilote
Amputation de la jambe					
677154-677165	T	1020,01		4 ans	20% prix pilote
677176-677180	T	1020,01		3 ans	20% prix pilote
677191-677202	T	1070,72		3 ans	20% prix pilote
677294-677305	T	1301,99		4 ans	20% prix pilote
677316-677320	T	1301,99		3 ans	20% prix pilote
677331-677342	T	1326,43		3 ans	20% prix pilote
677353-677364	T	1355,49		4 ans	20% prix pilote
677375-677386	T	1355,49		3 ans	20% prix pilote
677390-677401	T	1431,54		3 ans	20% prix pilote
Désarticulation du genou					
677412-677423	T	1672,72		4 ans	20% prix pilote
677434-677445	T	1900,62		3 ans	20% prix pilote
677456-677460	T	2002,02		3 ans	20% prix pilote
Amputation de la cuisse					
677471-677482	T	1728,77		4 ans	20% prix pilote
677493-677504	T	1951,93		3 ans	20% prix pilote
677515-677526	T	2053,33		3 ans	20% prix pilote
Désarticulation de la hanche					
677530-677541	T	2706,22		4 ans	20% prix pilote
677552-677563	T	2731,57		3 ans	20% prix pilote
Hémipelvectomie					
677574-677585	T	2794,34		4 ans	20% prix pilote
677596-677600	T	2819,70		3 ans	20% prix pilote
Intervention supplémentaire pour prothèse définitive					
677692-677703	T	223,85		3 ans	20% prix pilote
677714-677725	T	447,70		3 ans	20% prix pilote
677736-677740	T	404,65		3 ans	20% prix pilote
677751-677762	T	809,27		3 ans	20% prix pilote
Accessoires pour prothèse définitive ou pour fût neuf pour prothèse définitive					
677773-677784	T	129,76		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
677795-677806	T	192,76		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
677810-677821	T	224,61		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
677832-677843	T	227,19		1 an	20% prix pilote
677854-677865	T	700,91		1 an	20% prix pilote
677876-677880	T	128,60		1 an	20% prix pilote
677891-677902	T	100,85		1 an	20% prix pilote
677913-677924	T	693,68		1 an	20% prix pilote
677935-677946	T	101,31		1 an	20% prix pilote
677950-677961	T	196,88	(préfab)	1 an	20% prix pilote
Accessoires pour l'amputation de la cuisse uniquement					
677972-677983	T	237,50		Néant	20% prix pilote
677994-678005	T	194,40		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
696010-696021	T	101,11		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
696032-696043	T	163,93		3, 4 ou 5 ans*	20% prix pilote
1.5.4. Nouveau fût pour prothèse définitive					
Amputation du pied					
696113-696124	T	212,59		Néant	20% prix pilote
696135-696146	T	244,39		Néant	20% prix pilote
696150-696161	T	586,39		Néant	20% prix pilote
696172-696183	T	275,96		Néant	20% prix pilote
696194-696205	T	320,44		Néant	20% prix pilote
696216-696220	T	622,36		Néant	20% prix pilote

Remarques :
* 3 ans pour les prothèses des groupes 4 et 5
* 4 ans pour les prothèses du groupe 3
* 5 ans pour les prothèses du groupe 2
néant = pas de capitalisation

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
696231-696242	T	561,99		Néant	20% prix pilote
696253-696264	T	580,08		Néant	20% prix pilote
696275-696286	T	742,66		Néant	20% prix pilote
696290-696301	T	941,67		Néant	20% prix pilote
696312-696323	T	963,26		Néant	20% prix pilote
696334-696345	T	1128,08		Néant	20% prix pilote
Amputation de la jambe					
696356-696360	T	711,16		Néant	20% prix pilote
696371-696382	T	711,16		Néant	20% prix pilote
696393-696404	T	761,86		Néant	20% prix pilote
696415-696426	T	879,94		Néant	20% prix pilote
696430-696441	T	879,94		Néant	20% prix pilote
696452-696463	T	905,29		Néant	20% prix pilote
696474-696485	T	934,35		Néant	20% prix pilote
696496-696500	T	934,35		Néant	20% prix pilote
696511-696522	T	1010,40		Néant	20% prix pilote
Désarticulation du genou					
696533-696544	T	875,49		Néant	20% prix pilote
696555-696566	T	976,90		Néant	20% prix pilote
696570-696581	T	1078,29		Néant	20% prix pilote
Amputation de la cuisse					
696592-696603	T	874,98		Néant	20% prix pilote
696614-696625	T	1077,78		Néant	20% prix pilote
696636-696640	T	1179,18		Néant	20% prix pilote
Désarticulation de la hanche					
696651-696662	T	1433,49		Néant	20% prix pilote
696673-696684	T	1458,84		Néant	20% prix pilote
Hémipelvectomie					
696695-696706	T	1521,60		Néant	20% prix pilote
696710-696721	T	1546,95		Néant	20% prix pilote
Cosmétique					
696916-696920	T	60,03		1 an	20% prix pilote
696931-696942	T	98,84		1 an	20% prix pilote
696953-696964	T	136,00		1 an	20% prix pilote
696975-696986	T	172,79		1 an	20% prix pilote
696990-697001	T	247,58		1 an	20% prix pilote
697012-697023	T	107,40		1 an	20% prix pilote
1.5.5. Liner					
697034-697045	T	227,19		1 an	20% prix pilote
697056-697060	T	700,91		1 an	20% prix pilote
1.5.6. Gaines de moignon pour prothèses définitives					
676535-676546	T	63,74		8 pièces/an	Néant
1.6. Prothèses des membres supérieurs					
652536-652540	T	258,30		5 ans	15% prix pilote
652551-652562	T	344,40		5 ans	15% prix pilote
652573-652584	T	393,60		5 ans	15% prix pilote
652595-652606	T	522,75		5 ans	15% prix pilote
652610-652621	T	584,25		5 ans	15% prix pilote
652632-652643	T	615,00		5 ans	15% prix pilote
652654-652665	T	615,00		5 ans	15% prix pilote
652676-652680	T	369,00		5 ans	15% prix pilote
652691-652702	T	418,20		5 ans	15% prix pilote
652713-652724	T	492,00		5 ans	15% prix pilote
652735-652746	T	676,50		5 ans	15% prix pilote
652750-652761	T	676,50		5 ans	15% prix pilote
652772-652783	T	738,00		5 ans	15% prix pilote
652794-652805	T	738,00		5 ans	15% prix pilote
652816-652820	T	984,00		5 ans	15% prix pilote
652831-652842	T	1230,00		5 ans	15% prix pilote
Supplément					
652853-652864	T	73,80		5 ans	15% prix pilote
652875-652886	T	159,90		5 ans	15% prix pilote
652890-652901	T	246,00		5 ans	15% prix pilote
652912-652923	T	86,10		5 ans	15% prix pilote

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
652934-652945	T	110,70		5 ans	15% prix pilote
652956-652960	T	135,30		5 ans	15% prix pilote
652971-652982	T	135,30		5 ans	15% prix pilote
652993-653004	T	221,40		5 ans	15% prix pilote
653015-653026	T	301,75		5 ans	15% prix pilote
653030-653041	T	73,00		5 ans	15% prix pilote
653052-653063	T	60,00		5 ans	15% prix pilote
653074-653085	T	61,50		5 ans	15% prix pilote
653096-653100	T	246,00		5 ans	15% prix pilote
653111-653122	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
653133-653144	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
653155-653166	T	246,00		5 ans	15% prix pilote
653192-653203	T	169,55		5 ans	15% prix pilote
653214-653225	T	200,40		5 ans	15% prix pilote
653236-653240	T	250,94		5 ans	15% prix pilote
653811-653822	T	109,74	(préfab)	1 an	Néant
653833-653844	T	8,56		4x/an	Néant
653855-653866	T	8,56		4x/an	Néant
1.7. Chaussures orthopédiques et applications orthopédiques					
Chaussures orthopédiques pour affections majeures					
643016-643020	T	333,00		1 an	Néant
643031-643042	T	510,00		1 an	Néant
643053-643064	T	510,00		1 an	Néant
643075-643086	T	660,00		1 an	Néant
643090-643101	T	537,00		1 an	Néant
643112-643123	T	512,00		1 an	Néant
643134-643145	T	590,00		1 an	Néant
643156-643160	T	391,00		1 an	Néant
643171-643182	T	537,00		1 an	Néant
643193-643204	T	381,00		1 an	Néant
643215-643226	T	650,00		1 an	Néant
643230-643241	T	750,00		1 an	Néant
643252-643263	T	471,00		1 an	Néant
643274-643285	T	506,00		1 an	Néant
643296-643300	T	567,00		1 an	Néant
643311-643322	T	175,00		1 an	Néant
643333-643344	T	471,00		1 an	Néant
653870-653881	T	192,00		1 an	Néant
653892-653903	T	286,00		1 an	Néant
653914-653925	T	388,00		1 an	Néant
653936-653940	T	286,00		1 an	Néant
653951-653962	T	376,00		1 an	Néant
643392-643403	T	392,00		1 an	Néant
643414-643425	T	462,00		1 an	Néant
643436-643440	T	416,00		1 an	Néant
643451-643462	T	286,00		1 an	Néant
643473-643484	T	430,00		1 an	Néant
643495-643506	T	512,00		1 an	Néant
643510-643521	T	198,00		1 an	Néant
Chaussures orthopédiques pour affections avec indication absolue					
643716-643720	T	217,00		1 an	Néant
643731-643742	T	177,00		1 an	Néant
643753-643764	T	272,00		1 an	Néant
643775-643786	T	227,00		1 an	Néant
643790-643801	T	304,00		1 an	Néant
643812-643823	T	227,00		1 an	Néant
643834-643845	T	367,00		1 an	Néant
643856-643860	T	376,00		1 an	Néant
643871-643882	T	288,00		1 an	Néant
643893-643904	T	227,00		1 an	Néant
643915-643926	T	394,00		1 an	Néant
643930-643941	T	310,00		1 an	Néant
643952-643963	T	227,00		1 an	Néant
643974-643985	T	288,00		1 an	Néant
643996-644000	T	339,00		1 an	Néant
644011-644022	T	370,00		1 an	Néant

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
644033-644044	T	430,00		1 an	Néant
644055-644066	T	370,00		1 an	Néant
644070-644081	T	370,00		1 an	Néant
644092-644103	T	370,00		1 an	Néant
644114-644125	T	362,00		1 an	Néant
644136-644140	T	376,00		1 an	Néant
644151-644162	T	430,00		1 an	Néant
644173-644184	T	430,00		1 an	Néant
644195-644206	T	348,00		1 an	Néant
644210-644221	T	170,00		1 an	Néant
Chaussures orthopédiques pour affections avec indication relative					
644593-644604	T	217,00		2 ans	Néant
644615-644626	T	142,00		2 ans	Néant
Releveurs					
644814-644825	T	100,00		1 an	Néant
644836-644840	T	86,00		1 an	Néant
644851-644862	T	98,00		1 an	Néant
1.8. Prothèses myoélectriques					
Prothèse de base					
744015-744026	T	3951,14		4 ans	15% prix pilote
744030-744041	T	3897,01		4 ans	15% prix pilote
744052-744063	T	4213,00		4 ans	15% prix pilote
744074-744085	T	4158,88		4 ans	15% prix pilote
744096-744100	T	4323,89		4 ans	15% prix pilote
744111-744122	T	4269,76		4 ans	15% prix pilote
744133-744144	T	5531,43		4 ans	15% prix pilote
744155-744166	T	5477,30		4 ans	15% prix pilote
744170-744181	T	6145,17		4 ans	15% prix pilote
744192-744203	T	6091,05		4 ans	15% prix pilote
Nouveau fût et réassemblage de la partie myoélectrique pour					
744214-744225	T	937,69		4 ans	15% prix pilote
744236-744240	T	841,05		4 ans	15% prix pilote
744251-744262	T	858,83		4 ans	15% prix pilote
744273-744284	T	1154,02		4 ans	15% prix pilote
744295-744306	T	1790,16		4 ans	15% prix pilote
Accessoires					
744310-744321	T	4012,01		4 ans	15% prix pilote
744332-744343	T	1994,56		4 ans	15% prix pilote
744354-744365	T	772,89		4 ans	15% prix pilote
744376-744380	T	1277,14		4 ans	15% prix pilote
744391-744402	T	786,55		4 ans	15% prix pilote
744413-744424	T	8613,11		4 ans	15% prix pilote
744435-744446	T	1900,28		4 ans	15% prix pilote
744450-744461	T	92,62		4 ans	15% prix pilote
744472-744483	T	132,84		4 ans	15% prix pilote
744494-744505	T	254,07		4 ans	15% prix pilote
744516-744520	T	464,16		4 ans	15% prix pilote
744531-744542	T	488,45		4 ans	15% prix pilote
744833-744844	T	543,36	(préfab)	4 ans	15 % prix pilote
744553-744564	T	255,13		4 ans	15% prix pilote
744575-744586	T	204,09		4 ans	15% prix pilote
744590-744601	T	33,62	(préfab)	6 mois	Néant
Calibrage					
744612-744623	T	58,77		4 mois	Néant
Gants préfabriqués					
744634-744645	T	292,86	(préfab)	6 mois	Néant
1.9. Bandages herniaires, ceintures abdominales et lombostats					
Bandages herniaires					
7900 601016	Y	9,89		3 ans	15% prix pilote
7901 601031	Y	38,15		3 ans	15% prix pilote
7902 601053	Y	9,89		3 ans	15% prix pilote
7903 601075	Y	38,15		3 ans	15% prix pilote
7904 601090	Y	13,08		3 ans	15% prix pilote
7905 601112	Y	70,85		3 ans	15% prix pilote
7906 601134	Y	54,50		3 ans	15% prix pilote

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
7907 601156	Y	98,10		3 ans	15% prix pilote
7908 601171	Y	38,15		3 ans	15% prix pilote
7909 601193	Y	145,00		3 ans	15% prix pilote
Ceinture abdominale sur mesure					
7910 601311	Y	81,75		3 ans	15% prix pilote
7911 601333	Y	98,10		3 ans	15% prix pilote
7912 601355	Y	109,00		3 ans	15% prix pilote
7913 601370	Y	119,90		3 ans	15% prix pilote
7914 601392	Y	10,90		3 ans	15% prix pilote
7915 601414	Y	7,63		3 ans	15% prix pilote
7916 601436	Y	10,90		3 ans	15% prix pilote
Lombostat pour affection de la colonne lombosacrée en coutil et métal, sur mesure					
604214-604225	Y	130,80		3 ans	15% prix pilote
604236-604240	Y	141.70		3 ans	15% prix pilote
604251-604262	Y	152.60		3 ans	15% prix pilote
604273-604284	Y	175,00		3 ans	15% prix pilote
604295-604306	Y	250,00		3 ans	15% prix pilote
604310-604321	Y	13,00		3 ans	15% prix pilote
1.10. Matériel pour incontinence et matériel de stomie					
Matériel pour incontinence					
640010	Y	2,25		suivant l'utilisation	Néant
640032	Y	2,87		suivant l'utilisation	Néant
640054	Y	3,75		suivant l'utilisation	Néant
640076	Y	2,75		suivant l'utilisation	Néant
640091	Y	1,25		suivant l'utilisation	Néant
640172	Y	25,00		suivant l'utilisation	Néant
640231	Y	27,41		suivant l'utilisation	Néant
Dispositif de matériel d'incontinence					
640216	Y	12,75		suivant l'utilisation	Néant
640113	Y	35,00		suivant l'utilisation	Néant
640135	Y	3,85		suivant l'utilisation	Néant
640150	Y	4,37		suivant l'utilisation	Néant
641535	Y	39,00		suivant l'utilisation	Néant
641550	Y	14,54		suivant l'utilisation	Néant
641572	Y	19,57		suivant l'utilisation	Néant
641594	Y	5,00		suivant l'utilisation	Néant
Matériel de stomie					
640253	Y	0,88		suivant l'utilisation	Néant
640275	Y	2,38		suivant l'utilisation	Néant
640290	Y	3,25		suivant l'utilisation	Néant
640371	Y	5,50		suivant l'utilisation	Néant
640393	Y	1,43		suivant l'utilisation	Néant
640415	Y	1,40		suivant l'utilisation	Néant
640430	Y	5,10		suivant l'utilisation	Néant

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
640452	Y	0,88		suivant l'utilisation	Néant
640474	Y	0,88		suivant l'utilisation	Néant
640511	Y	1,40		suivant l'utilisation	Néant
640533	Y	2,10		suivant l'utilisation	Néant
640555	Y	3,50		suivant l'utilisation	Néant
640570	Y	2,88		suivant l'utilisation	Néant
640636	Y	2,75		suivant l'utilisation	Néant
640651	Y	2,50		suivant l'utilisation	Néant
640695	Y	98,00		suivant l'utilisation	Néant
640710	Y	1,38		suivant l'utilisation	Néant
640813	Y	3,13		suivant l'utilisation	Néant
640835	Y	4,88		suivant l'utilisation	Néant
640850	Y	2,88		suivant l'utilisation	Néant
640872	Y	5,50		suivant l'utilisation	Néant
640894	Y	2,88		suivant l'utilisation	Néant
640953	Y	2,88		suivant l'utilisation	Néant
640975	Y	2,88		suivant l'utilisation	Néant
640916	Y	1,25		suivant l'utilisation	Néant
640931	Y	25,00		suivant l'utilisation	Néant
640990	Y	2,75		suivant l'utilisation	Néant
641012	Y	6,80		suivant l'utilisation	Néant
641071	Y	0,21		suivant l'utilisation	Néant
641093	Y	0,23		suivant l'utilisation	Néant
641115	Y	1,67		suivant l'utilisation	Néant
641152	Y	12,75		suivant l'utilisation	Néant
641196	Y	4,00		suivant l'utilisation	Néant
641270	Y	5,50		suivant l'utilisation	Néant
641292	Y	3,09		suivant l'utilisation	Néant
640732	Y	2,62		suivant l'utilisation	Néant
640754	Y	3,58		suivant l'utilisation	Néant
640776	Y	5,37		suivant l'utilisation	Néant
640791	Y	7,38		suivant l'utilisation	Néant

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN EN €
1.11. Lentilles de contact					
1.11.1. Lentilles de contact cornéennes à caractère optique réutilisables					
• Lentille de contact rigide					
Lentille de contact sphérique 742733	Z 104,00			3 ans	230,90
Lentille de contact torique 742755	Z 160,00			3 ans	230,90
• Lentille de contact souple mensuelle (12 lentilles/an)					
Lentille de contact sphérique 742770	Z 80,00			1 an	230,90
Lentille de contact torique 742792	Z 97,00			1 an	230,90
• Lentille de contact souple biannuelle (2 lentilles/an)					
Lentille de contact sphérique 742814	Z 70,00			1 an	230,90
Lentille de contact torique 742836	Z 180,00			1 an	230,90
• Lentille de contact souple annuelle (1 lentille)					
Lentille de contact sphérique 742851	Z 95,00			1 an	230,90
Lentille de contact torique 742873	Z 210,00			1 an	230,90
1.11.2. Lentilles de contact spécifiques en cas d'irrégularités de la cornée					
• Lentilles de contact souples ou hybrides spécifiques					
Lentille de contact souple ou hybride spécifique sphérique ou torique 742895	Z 200,00			1 an	230,90
• Lentilles de contact cornéennes rigides spécifiques					
Lentille de contact cornéenne rigide spécifique sphérique ou torique 742910	Z 180,00			3 ans	230,90
• Lentilles de contact cornéo-sclérales rigides					
Lentille de contact cornéosclérale rigide sphérique ou torique 742932	Z 280,00			3 ans	230,90
• Lentilles de contact sclérales à caractère optique					
Lentille de contact sclérale RGP à caractère optique sphérique ou torique avec un Dk supérieur à 100 742954	Z 760,00			3 ans	230,90
1.11.3. Lentilles de contact annuelles souples particulières, sur mesure					
• Lentille à iris coloré 742976	Z 520,77			1 an	230,90
• Lentille de contact avec pupille noire 742991	Z 303,18			1 an	230,90
1.12. Appareils de correction auditive (à l'exception des appareils spéciaux)					
1.12.1. Ayants droit ayant une perte auditive d'au moins 40 dB					
1.12.1.1 Appareillage de correction auditive en cas de possibilité d'audiométrie vocale.					
679151-679162	S	416		5 ans	125
705515-705526	S	416		5 ans	125
705530-705541	S	416		5 ans	125
679195-679206	S	824		5 ans	250
705552-705563	S	824		5 ans	250
705574-705585	S	824		5 ans	250
679232-679243	S	408		5 ans	125
705596-705600	S	408		5 ans	125
705611-705622	S	408		5 ans	125
705633-705644	S	56		5 ans	Néant
705655-705666	S	932		5 ans	Néant
705670-705681	S	416		5 ans	Néant
705692-705703	S	416		5 ans	Néant
679416-679420	S	73		5 ans	Néant

NATURE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN EN €
1.12.1.2. Appareillage de correction auditive en cas d'impossibilité d'audiométrie vocale pour des raisons médicales.					
679276-679280	S	416		5 ans	125
705773-705784	S	416		5 ans	125
705795-705806	S	416		5 ans	125
679313-679324	S	824		5 ans	250
705810-705821	S	824		5 ans	250
705832-705843	S	824		5 ans	250
679350-679361	S	408		5 ans	125
705854-786865	S	408		5 ans	125
705876-705880	S	408		5 ans	125
705891-705902	S	56		5 ans	Néant
705913-705924	S	932		5 ans	Néant
705935-705946	S	416		5 ans	Néant
705950-705961	S	416		5 ans	Néant
679431-679442	S	73		5 ans	Néant
1.12.2. Ayants droit ayant une perte auditive inférieure à 40 dB					
Appareillage de correction auditive en cas de possibilité d'audiométrie vocale.					
679652-679663	S	416		5 ans	125
706554-706565	S	416		5 ans	125
706576-706580	S	416		5 ans	125
679696-679700	S	824		5 ans	250
706591-706602	S	824		5 ans	250
706613-706624	S	824		5 ans	250
679733-679744	S	408		5 ans	125
706635-706646	S	408		5 ans	125
706650-706661	S	408		5 ans	125
706672-706683	S	56		5 ans	Néant
706694-706705	S	932		5 ans	Néant
706716-706720	S	416		5 ans	Néant
706731-706742	S	416		5 ans	Néant
679954-679965	S	73		5 ans	Néant
1.12.2.2 Appareillage de correction auditive en cas d'impossibilité d'audiométrie vocale pour des raisons médicales.					
679792-679803	S	416		5 ans	125
706812-706823	S	416		5 ans	125
706834-706845	S	416		5 ans	125
679836-679840	S	824		5 ans	250
706856-706860	S	824		5 ans	250
706871-706882	S	824		5 ans	250
679873-679884	S	408		5 ans	125
706893-706904	S	408		5 ans	125
706915-706926	S	408		5 ans	125
706930-706941	S	56		5 ans	Néant
706952-706963	S	932		5 ans	Néant
706974-706985	S	416		5 ans	Néant
707512-707523	S	416		5 ans	Néant
679976-679980	S	73		5 ans	Néant

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2. Les prothèses internes		
2.1. Ophtalmologie		
2.1.1. Traitement du canal lacrymal	Frais médicaux	
2.1.2. Traitement des paupières		
2.1.2.1. Prothèse palpébrale en or pour le traitement de la lagophtalmie 150091-150102	Pas de capitalisation	
2.1.2.2. Implant utilisé pour combler la paupière inférieure en cas de rétraction suite à un traumatisme, une pathologie thyroïdienne, une maladie systémique ou une radiothérapie 150113-150124	Pas de capitalisation	
2.1.3. Traitement intra-oculaire		
2.1.3.1. Intervention sur le cristallin		
2.1.3.1.1. Lentilles intra-oculaires 150135-150146 150172-150183 150194-150205 150216-150220	Pas de capitalisation suite à la décision du comité de gestion du 17 décembre 2007 (*cf.* circulaire n° 2008/1)	
2.1.3.2. Traitement pour glaucome		
2.1.3.2.1. Implant de drainage favorisant l'évacuation du liquide de la chambre antérieure 150312-150323	Pas de capitalisation	
2.1.3.3. Traitement de la rétine/vitrectomie	Frais médicaux	
2.1.4. Intervention sur l'orbite		
2.1.4.1. Implant orbitaire utilisé lors d'énucléation ou d'éviscération 150533-150544	Pas de capitalisation	
2.1.4.2. Implant orbitaire dont la structure de la surface permet l'intégration tissulaire, utilisé après énucléation, après implant secondaire ou en cas d'anophtalmie 150555-150566	Pas de capitalisation	
2.1.4.3. Implant utilisé pour combler l'orbite lors d'une énophtalmie 150570-150581	Pas de capitalisation	
2.1.5. Produits visco-élastiques	Frais médicaux	
2.2. Neurochirurgie		
2.2.1. Pompes et accessoires 150710-150721 150732-150743 150754-150765 150776-150780 150791-150802 150813-150824 150835-150846 150850-150861 150872-150883 150894-150905 150916-150920 150931-150942 150953-150964 150975-150986 150990-151001	Frais médicaux	

Remarque générale pour les prothèses internes :
Il faut ajouter au prix de l'appareil le cout de l'anesthésie et de l'intervention (réintervention) chirurgicale pour la mise en place de l'implant si la prothèse doit être capitalisée.

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.2.2. Neurostimulateurs et accessoires		
2.2.2.1. Neurostimulateurs et accessoires en cas de douleurs neurogènes		
151012-151023	15 mois	
151034-151045	15 mois	
151056-151060	15 mois	
151071-151082	15 mois	
151093-151104	24 mois	
151115-151126	24 mois	
151130-151141	9 ans	
151152-151163	9 ans	
151174-151185	9 ans	
151196-151200	9 ans	Suivant les besoins réels
151211-151222	9 ans	
151233-151244	9 ans	
151255-151266	9 ans	
151351-151362	9 ans	
151432-151443	9 ans	
171835-171846	En fonction du type de neurostimulateur	
171850-171861		
171872-171883		
171894-171905		
2.2.2.2. Neurostimulateurs et accessoires en cas d'épilepsie réfractaire		
170892-170903	24 mois	
170914-170925	24 mois	
170936-170940	24 mois	
170951-170962	24 mois	
170973-170984	24 mois	
170995-171006	24 mois	
171010-171021	24 mois	
171032-171043	24 mois	
171054-171065	24 mois	
171076-171080	24 mois	
171496-171500	24 mois	
171511-171522	24 mois	Suivant les besoins réels
171533-171544	24 mois	
171555-171566	9 ans	
171570-171581	9 ans	
171592-171603	9 ans	
171614-171625	9 ans	
171636-171640	9 ans	
171651-171662	9 ans	
171673-171684	En fonction du type de neurostimulateur	
171695-171706		
171710-171721		
171732-171743		
171754-171765	24 mois	
171776-171780	24 mois	
171791-171802	9 ans	
171813-171824	9 ans	
2.2.2.3. Neurostimulateurs et accessoires en cas de trouble obsessionnel compulsif		
173014-173025	24 mois	
173036-173040	24 mois	
173051-173062	24 mois	
173073-173084	24 mois	
173095-173106	24 mois	Suivant les besoins réels
173110-173121	24 mois	
173132-173143	9 ans	
173154-173165	9 ans	
173176-173180	9 ans	
173191-173202	9 ans	
173213-173224	9 ans	
173235-173246	9 ans	

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.2.2.4. Neurostimulateurs et accessoires en cas de mouvements anormaux		Suivant les besoins réels
173552-173563	15 mois	
173574-173585	15 mois	
173596-173600	15 mois	
173611-173622	15 mois	
173633-173644	15 mois	
173655-173666	15 mois	
173670-173681	9 ans	
173692-173703	9 ans	
173714-173725	9 ans	
173736-173740	En fonction du type de neurostimulateur	
173751-173762		
173773-173784		
173795-173806		
173810-173821		
173832-173843	15 mois	
173854-173865	15 mois	
173876-173880	9 ans	
173891-173902	9 ans	
2.2.3. Tissu de dure-mère	Frais médicaux	
2.2.4. Valves d'hydrocéphalie et systèmes de drainage		
2.2.4.1. Valves d'hydrocéphalie non réglables	Pas de capitalisation	
2.2.4.2. Valves d'hydrocéphalie réglables utilisées dans les indications prévues	Pas de capitalisation	
2.2.4.3. Valves d'hydrocéphalie réglables utilisées hors des indications prévues	Pas de capitalisation	
2.2.4.4. Accessoires pour valves d'hydrocéphalie	Pas de capitalisation	
2.2.4.5. Systèmes de drainage externe	Pas de capitalisation	
2.2.5. Cranioplastie	Pas de capitalisation	
2.2.6. Électrodes pour localisation des cibles en cas d'épilepsie réfractaire	Pas de capitalisation	

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.3. Oto-Rhino-Laryngologie		
2.3.1. Intervention sur l'oreille		
2.3.1.1. Implant cochléaire Surdité bilatérale 152950-152961 Surdité bilatérale avec une ossification imminente 180596-180600 180633-180644 Neuropathie auditive 180670-180681 180714-180725 Remplacements 153031-153042 153075-153086 153090-153101 153112-153123	Implant : pas de capitalisation Partie externe : 5 ans Entretien : 125 €	
2.3.1.2. Prothèse pour audition réduite 153134-153145 153156-153160 153171-153182	Pas de capitalisation	
2.3.1.3. Systèmes d'ancrage pour le BAHA (Bone Anchored Hearing Aids) 153193-153204 153215-153226 153230-153241	Implant : pas de capitalisation Partie externe : 5 ans Entretien : 125 €	
2.3.1.4. Implant de l'oreille moyenne 172336-172340 172351-172362 172373-172384	Implant : pas de capitalisation Partie externe : 5 ans Entretien : 125 €	
2.3.2. Intervention sur le larynx/la trachée		
2.3.2.1. Prothèse de la parole et accessoires 153613-153624 153635-153646 153650-153661 153672-153683 153694-153705 153716-153720 153731-153742 153753-153764 180530-180541	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel	
2.3.3. Tuteurs et canules	Pas de capitalisation/Frais médicaux	
2.3.4. Intervention sur la thyroïde et les glandes parathyroïdes	Frais médicaux	
2.3.5. Points contact pour épithèses et ciment		
154232-154243 154254-154265 154276-154280 154291-154302 154313-154324	Pas de capitalisation	
2.4. Urologie et néphrologie		
2.4.1. Rein	Frais médicaux	
2.4.2. Uretère	Frais médicaux	
2.4.3. Vessie	Frais médicaux	
2.4.4. Prostate	Frais médicaux	
2.4.5. Pénis/testicule 154910-154921 154932-154943 154954-154965	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : néant	
2.4.6. Sphincter artificiel 154976-154980	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel	

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.4.7. Neurostimulation 154991-155002 155013-155024 155035-155046 155050-155061 155072-155083 155094-155105 155116-155120 155131-155142 155153-155164	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel	
2.4.8. Matériel utilisé pour un examen uro-dynamique	Frais médicaux	
2.4.9. Divers (1)	Frais médicaux	
2.5. Chirurgie abdominale et pathologie digestive		
2.5.1. Intervention sur l'œsophage	Frais médicaux	
2.5.2. Intervention sur l'estomac	Frais médicaux	
2.5.3. Bariatrie	Frais médicaux	
2.5.4. Intervention sur l'intestin grêle, le colon, le rectum, l'anus ou l'appendice	Frais médicaux	
2.5.5. Intervention sur le foie, le pancréas ou de la vésicule biliaire	Frais médicaux	
2.5.6. Sphincter artificiel 157511-157522	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel	
2.5.7. Neurostimulation 157533-157544 157555-157566 157570-157581 157592-157603 157614-157625 157636-157640 157651-157662 157673-157684 157695-157706 157710-157721 157732-157743 157754-157765 157776-157780	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel	
2.5.8. Traitement d'hernies	Frais médicaux	
2.5.9. Filets	Pas de capitalisation	
2.5.10. Intervention sur la rate ou les glandes surrénales	Frais médicaux	
2.6. Chirurgie thoracique et cardiologie		
2.6.1. Cœur		
2.6.1.1. Stimulation cardiaque		
2.6.1.1.1. Stimulateurs cardiaques 172395-172406 172410-172421 172432-172443 172454-172465 158594-158605 158616-158620 158631-158642 170612-170623	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel	
2.6.1.1.2. Électrode 158653-158664 158675-158686 158690-158701 158712-158723 158734-158745 158756-158760	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : néant	

Remarque :

(1) par Divers (rubrique 2.4.9), on entend la prestation suivante portant le code SSI 155190-155201 (anse pour l'ablation endoscopique de tissu obstructif et de tumeurs du tractus urogénital)

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.6.1.2. Valve cardiaque 159110-159121 159132-159143 159154-159165 159176-159180 159191-159202 159213-159224 170634-170645 159235-159246 159250-159261 159272-159283 172955-172966 172970-172981 172992-173003 172734-172745 172756-172760 172771-172782 183013-183024	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : néant	
2.7. Chirurgie vasculaire		
2.7.1 Matériel de dilatation avec ou sans tuteur(s) périphérique(s) couvert(s) ou non-couvert(s)		
2.7.1.1 Matériel de dilatation avec un (des) tuteur(s) périphérique(s) couvert(s) ou non-couvert(s) 160510-160521 160532-160543 160554-160565 160576-160580 160591-160602 160613-160624 160635-160646 160650-160661 182011-182022 182033-182044 180235-180246 180250-180261	Pas de capitalisation	
2.7.1.2 Matériel de dilatation sans tuteur périphérique 160672-160683 160694-160705 160716-160720 160731-160742 160753-160764 180191-180202 180213-180224	Pas de capitalisation	
2.7.2 Matériel pour thrombectomie ou embolectomie 160775-160786 160790-160801 182136-182140 182151-182162 182173-182184	Frais médicaux	
2.7.3 Prothèses vasculaires 160812-160823 160834-160845 160856-160860 160871-160882 160893-160904 160915-160926 160930-160941 160952-160963 160974-160985 160996-161000 161011-161022 161033-161044 161055-161066 161070-161081 161092-161103	Pas de capitalisation	

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.7.4 Endoprothèses 161114-161125 161136-161140 161151-161162 161173-161184 161195-161206 161210-161221 161232-161243 161254-161265 161276-161280 161291-161302 161313-161324 161335-161346 161350-161361 161372-161383 161394-161405 161416-161420 161431-161442 161453-161464 172690-172701 172712-172723 180493-180504 180515-180526	Pas de capitalisation	
2.7.5 Matériel d'embolisation 161490-161501 161512-161523 174016-174020 174031-174042 174053-174064 174090-174101 174112-174123 174134-174145 174156-174160 174171-174182 174193-174204 174215-174226 174230-174241 174252-174263 174274-174285 174296-174300 174311-174322 174075-174086	Frais médicaux	
2.7.6 Cathéter pour la recanalisation d'une occlusion vasculaire 161354-161545	Pas de capitalisation	
2.7.7 Systèmes veineux centraux pour usage prolongé 161556-161560 161571-161582 161593-161604 161615-161626	Pas de capitalisation	
2.7.8 Vascular closure device 161630-161641	Pas de capitalisation	
2.7.9 Matériel pour le prélèvement endoscopique de la grande veine saphène 161652-161663 161674-161685 180316-180320 161696-161700 161711-161722 161733-161744 161755-161766 161770-160781 161792-161803 161814-161825		

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.7.10 Cathéter en vue de l'évacuation des collections profondes 161836-161840	Frais médicaux	
2.7.11 Filtre de veine cave 1161851-161862	Frais médicaux	
2.7.12 Patches 161873-161884 161895-161906	Pas de capitalisation	
2.7.13 Matériel pour le traitement des varices des membres inférieurs 161910-161921	Frais médicaux	
2.7.14 Neurostimulateurs et accessoires en cas d'ischémie critique chronique non opérable des membres inférieurs 171216-171220 171231-171242 171253-171264 171275-171286 171290-171301 171312-171323 171916-171920 171931-171942 171953-171964	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : cout réel	
2.7.15 Extraction d'un corps étranger libre intravasculaire ou intracardiaque 174355-174366	Frais médicaux	
2.8. Gynécologie	Pas de capitalisation	
2.9. Pneumologie et système respiratoire	Pas de capitalisation	
2.10. Chirurgie plastique et reconstructive	Pas de capitalisation	
2.11. Chirurgie en général	Pas de capitalisation	
2.12. Orthopédie et traumatologie		
2.12.1. Colonne vertébrale		
2.12.1.1. Cyphoplastie et vertébroplastie	Frais médicaux	
2.12.1.2. Disque intervertébral	Pas de capitalisation	
2.12.1.3. Cage	Frais médicaux	
2.12.1.4. Tige	Frais médicaux	
2.12.1.5. Plaque	Frais médicaux	
2.12.1.7. Accessoires pour implants de la colonne vertébrale	Frais médicaux	
2.12.1.8 Révision partielle	Frais médicaux	
2.12.2. Articulations		
2.12.2.1. Membre supérieur		
• Épaule	Pas de capitalisation	
• Coude	Pas de capitalisation	
• Poignet	Pas de capitalisation	
• Main	Pas de capitalisation	
• Autres	Pas de capitalisation	
2.12.2.2. Membre inférieur		
• Hanche		
➢ Prothèses fémorales 183035-183046 183050-183061 183072-183083 183094-183105	 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	 Néant Néant Néant Néant
➢ Tête pour tige de hanche 172550-172561 183116-183120 183131-183142 183153-183164 183175-183186 183190-183201	 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	 Néant Néant Néant Néant Néant Néant

NATURE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
➢ Partie acétabulaire (cupule)		
✓ Cupules non modulaires		
183212-183223	15 ans	Néant
183234-183245	15 ans	Néant
183256-183260	15 ans	Néant
183271-183282	15 ans	Néant
✓ Cupules modulaires		
Partie interne		
183293-183304	15 ans	Néant
183315-183326	15 ans	Néant
183330-183341	15 ans	Néant
183352-183363	15 ans	Néant
Partie externe		
183374-183385	15 ans	Néant
183396-183400	15 ans	Néant
183411-183422	15 ans	Néant
183433-183444	15 ans	Néant
183455-183466	15 ans	Néant
➢ Spacer		
183470-183481	15 ans	Néant
➢ Accessoires pour la prothèse de la hanche		
183492-183503	15 ans	Néant
183514-183525	15 ans	Néant
183536-183540	15 ans	Néant
183551-183562	15 ans	Néant
183573-183584	15 ans	Néant
• Genou		
➢ Composants fémoraux		
✓ Unicondylaire	Pas de capitalisation	
✓ Bicondylaire		
165911-165922	15 ans	Néant
165933-165944	15 ans	Néant
165955-165966	15 ans	Néant
165970-165981	15 ans	Néant
171113-171124	15 ans	Néant
166036-166040	15 ans	Néant
✓ Prothèse à charnière 166073-166084	15 ans	Néant
✓ Bicompartimental 166095-166106	15 ans	Néant
✓ Implant de surface 166110-166121	15 ans	Néant
➢ Composants tibiaux		
✓ Unicondylaire	Pas de capitalisation	
✓ Bicondylaire		
166294-166305	15 ans	Néant
166316-166320	15 ans	Néant
166331-166342	15 ans	Néant
166353-166364	15 ans	Néant
166375-166386	15 ans	Néant
166390-166401	15 ans	Néant
166412-166423	15 ans	Néant
166434-166445	15 ans	Néant
171135-171146	15 ans	Néant
166471-166482	15 ans	Néant

NATURE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
➢ Bicondylaire (pour révision)		
166530-166541	15 ans	Néant
166552-166563	15 ans	Néant
171150-171161	15 ans	Néant
166596-166600	15 ans	Néant
➢ Composant tibial d'une prothèse à charnière modulaire		
166655-166666	15 ans	Néant
166670-166681	15 ans	Néant
166692-166703	15 ans	Néant
166714-166725	15 ans	Néant
➢ Bicompartimental		
166736-166740	15 ans	Néant
166751-166762	15 ans	Néant
166773-166784	15 ans	Néant
166795-166806	15 ans	Néant
166810-166821	15 ans	Néant
166832-166843	15 ans	Néant
➢ Spacer		
166854-166865	15 ans	Néant
➢ Composants fémoro-patellaires		
✓ Trochlée		
166876-166880	15 ans	Néant
166891-166902	15 ans	Néant
✓ Rotule		
166913-166924	15 ans	Néant
166935-166946	15 ans	Néant
166950-166961	15 ans	Néant
166972-166983	15 ans	Néant
166994-167005	15 ans	Néant
✓ Prothèse à charnière		
167016-167020	15 ans	Néant
167031-167042	15 ans	Néant
✓ Tiges		
167053-167064	15 ans	Néant
167075-167086	15 ans	Néant
167090-167101	15 ans	Néant
167112-167123	15 ans	Néant
167134-167145	15 ans	Néant
167156-167160	15 ans	Néant
167171-167182	15 ans	Néant
167193-167204	15 ans	Néant
167215-167226	15 ans	Néant
167230-167241	15 ans	Néant
✓ Accessoires pour prothèses du genou		
167252-167263	15 ans	Néant
167274-167285	15 ans	Néant
167296-167300	15 ans	Néant
167311-167322	15 ans	Néant
167333-167344	15 ans	Néant
167355-167366	15 ans	Néant
167370-167381	15 ans	Néant
167392-167403	15 ans	Néant
• Cheville	Pas de capitalisation	
• Pied	Pas de capitalisation	
2.12.3 Prothèses articulaires sur mesure 170796-170800 172535-172546	En fonction de l'avis du médecin-spécialiste	
2.12.4. Traumatologie et ostéosynthèse	Frais médicaux	
2.12.5. Arthroscopie	Frais médicaux	
2.12.6. Fixateurs externes	Frais médicaux	
2.12.7. Cranio-maxillo-facial	Frais médicaux	

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN
2.12.8. Substituts osseux	Frais médicaux	
2.12.9. Divers (1)	Pas de capitalisation/Frais médicaux	
02/12/2010. Implants d'ancrage et de fixation pour tissus mous	Frais médicaux	
2.12.11 Implant d'ancrage pour prothèse externe		
181031-181042	3 ans	
181053-181064	5 ans	
181075-181086	10 ans	
181090-181101	10 ans	
181112-181123	3 ans	
181134-181145	5 ans	
181156-181160	3 ans	
181171-181182	5 ans	
181193-181204	10 ans	
181215-181226	10 ans	

Remarque :
(1) Par Divers (rubrique 2.12.9), on entend les prestations suivantes :
*170472-170483 : ciment (avec ou sans antibiotique) utilisé lors du placement d'une prothèse articulaire
*170494-170505 : obturateur diaphysaire utilisé lors du placement d'une tige cimentée d'une prothèse articulaire
*170516-170520 : matériel de cerclage, par câble ou par fil
*170531-170542 : matériel de cerclage tressé

PRIX 2020

GROUPE B

LISTE DES APPAREILS DE PROTHESE ET D'ORTHOPEDIE POUR LESQUELS LE PRIX,
LA DUREE ET LES FRAIS D'ENTRETIEN SONT CONSTATES PAR LE COMITE DE GESTION.

NATURE DE LA PROTHESE	COUT en €	DURÉE	ENTRETIEN en €
1. Semelle orthopédique			
• Sur mesure	58,82	12 mois	néant
2. Cannes et béquilles			
• Canne ordinaire	31,18	5 ans	10 %
• Coudière	25,05	5 ans	10 %
3. Prothèses oculaires			
3.1. Lunettes			
• Monture de lunettes	235,03	5 ans	néant
• Lunettes de soleil (y compris verres plano)	235,03	5 ans	néant

Remarque :
1/ Par lunette solaire, on entend lunette avec verres plano teintés (verres sans valeur dioptrique). Les verres plano teintés conservent leur teinte dans toutes les luminosités. Si les verres s'adaptent à la luminosité, ils appartiennent au groupe C.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COUT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
4. Prothèses dentaires fixes			
4.1. Couronnes			
4.1.1. Couronne céramo-métallique (VMK)			
• Métal très précieux	A.R.	15 ans	Néant
• Métal précieux	A.R.	15 ans	Néant
• Alliage économique	A.R.	15 ans	Néant
4.1.2. Couronne			
• En résine	A.R.	8 ans	Néant
• En porcelaine	A.R.	15 ans	Néant
• En céramique pleine	A.R.	15 ans	Néant
• Couronne téléscopique	A.R.	15 ans	Néant
4.1.3. Pivots (ou couronnes à pivot)			
4.1.3.1. Pivot distinct de la couronne à ajouter			
• Montage adapté en bouche avec systèmes d'ancrage préfabriqués disponibles dans le commerce avec montage en composite			
➢ En métal	A.R.	durée selon	Néant
➢ En zirconium	A.R.	la couronne	Néant
➢ En fibre de verre	A.R.	placée	Néant
• Pivots coulés avec montage fabriqués en labo			
➢ En métal précieux	A.R.	durée selon	Néant
➢ En alliage économique	A.R.	la couronne	Néant
➢ En zirconium	A.R.	placée	Néant
4.1.3.2. Pivots à montage métallique (pivot + dent coulée d'une pièce)			
• Avec facette en résine			
➢ Métal très précieux	A.R.	12 ans	Néant
➢ Métal précieux	A.R.	12 ans	Néant
• Avec facette en porcelaine			
➢ Métal très précieux	A.R.	15 ans	Néant
➢ Métal précieux	A.R.	15 ans	Néant
➢ Zirconium	A.R.	15 ans	Néant

Remarques :
1/ AR : au moment de rédiger cette circulaire, l'arrêté royal du 25 juillet 2014 (MB 7 octobre 2014) modifiant l'arrêté royal du 1 octobre 2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires nécessitées à la suite de lésions subies lors d'un accident du travail - Prix indexés pour les prestations à partir du 1 janvier 2020. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.
2/Métal très précieux * absence de paladium
* à partir de 84 % d'or
Métal précieux : * absence de paladium
* à partir de 40% d'or
3/ céramique pleine : la couronne ne contient pas de métal. La base est fabriquée en oxyde d'aluminium (couronne en Procera), en zirconium ou totalement en porcelaine.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COUT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
4.2. Bridge (piliers + éléments intermédiaires)			
4.2.1. Piliers : couronnes ou pivots : point 4.1. ci-avant (Couronnes)			
4.2.2. Éléments intermédiaires			
4.2.2.1. Éléments intermédiaires et/ou extensions avec facette en porcelaine			
• Métal très précieux	A.R.	15 ans	Néant
• Métal précieux	A.R.	15 ans	Néant
• Alliage économique	A.R.	15 ans	Néant
• En céramique pleine	A.R.	15 ans	Néant
4.3. Techniques de collage			
4.3.1. Bridges adhésifs (ex. de type Maryland)			
• élément intermédiaire + 2 facettes adhésives	A.R.	10 ans	Néant
• par facette adhésive supplémentaire	A.R.	10 ans	Néant
4.3.2. Composite (technique du mordançage)			
• Par réparation	304430 + 303590 + 303612	5 ans	Néant
4.3.3. Facette - technique du mordançage			
• Facette en résine de synthèse	A.R.	10 ans	Néant
• Facette en porcelaine	A.R.	10 ans	Néant
• Facette en céramique pleine	A.R.	10 ans	Néant
4.3.4. Inlay - onlay			
• En métal très précieux	A.R.	15 ans	Néant
• En céramique pleine	A.R.	15 ans	Néant

Remarques :
1/ AR : au moment de rédiger cette circulaire, l'arrêté royal du 25 juillet 2014 (MB 7 octobre 2014) modifiant l'arrêté royal du 1 octobre 2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires nécessitées à la suite de lésions subies lors d'un accident du travail - Prix indexés pour les prestations à partir du 1 janvier 2020. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.
2/Métal très précieux * absence de paladium
* à partir de 84 % d'or
Métal précieux : * absence de paladium
* à partir de 40% d'or
3/ céramique pleine : la couronne ne contient pas de métal. La base est fabriquée en oxyde d'aluminium (couronne en Procera), en zirconium ou totalement en porcelaine.
4/ La dénomination « Composite (technique du mordançage) » (rubrique 4.3.2) doit être comprise comme « Technique adhésive » car on n'utilise pas toujours une technique de mordançage pour la pose d'un composite. Par ailleurs, le code SSI 303612 (digue) a été ajouté car, lors de la pose d'un composite, il convient de travailler dans un milieu pur et sec.
5/ Il conviendrait d'ajouter un « overlay » à la rubrique 4.3.4. Les diverses dénominations témoignent de l'étendue de l'obturation coulée.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COUT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
5. Prothèses dentaires amovibles			
5.1. En résine (prix des crochets compris)			
Prothèse supérieure amovible			
• Une dent	307731	7 ans	20 %
• Deux dents	307775	7 ans	20 %
• Trois dents	307812	7 ans	20 %
• Quatre dents	307856	7 ans	20 %
• Cinq dents	307893	7 ans	20 %
• Six dents	307930	7 ans	20 %
• Sept dents	307974	7 ans	20 %
• Huit dents	308011	7 ans	20 %
• Neuf dents	308055	7 ans	20 %
• Dix dents	308092	7 ans	20 %
• Onze dents	308136	7 ans	20 %
• Douze dents	306832	7 ans	20 %
• Treize dents	306876	7 ans	20 %
• Quatorze dents ou prothèse complète	306913	7 ans	20 %
Prothèse inférieure amovible			
• Une dent	307753	7 ans	20 %
• Deux dents	307790	7 ans	20 %
• Trois dents	307834	7 ans	20 %
• Quatre dents	307871	7 ans	20 %
• Cinq dents	307915	7 ans	20 %
• Six dents	307952	7 ans	20 %
• Sept dents	307996	7 ans	20 %
• Huit dents	308033	7 ans	20 %
• Neuf dents	308070	7 ans	20 %
• Dix dents	308114	7 ans	20 %
• Onze dents	308151	7 ans	20 %
• Douze dents	306854	7 ans	20 %
• Treize dents	306891	7 ans	20 %
• Quatorze dents ou prothèse complète	306935	7 ans	20 %
Adjonction de dent(s) sur une prothèse existante			
• Première dent	309050 ou 309072	7 ans	20 %
• Par dent supplémentaire	309094 ou 309116	7 ans	20 %

Remarque :
En principe, la base peut être remplacée au maximum 2 fois pendant les 7 années qui suivent la mise en place de la prothèse amovible. En séance du 19 décembre 2011, il a été décidé de fixer l'entretien à 20 % du prix de la prothèse et ce, pour couvrir les frais de réparation et de remplacement de la base.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COUT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
5.2. En métal			
Prothèse supérieure amovible			
• Monture/squelette en chrome-cobalt + crochets	A.R.	10 ans	Néant
• Dents	(voir rubrique 5.1)	10 ans	20 %
Prothèse inférieure amovible			
• Monture/squelette en chrome-cobalt + crochets	A.R.	10 ans	Néant
• Dents	Voir rubrique 5.1.	10 ans	20 %
Adjonction de dent(s) sur une prothèse squelettée existante			
• Par dent	309050	10 ans	20 %
6. Systèmes d'ancrage			
6.1. Systèmes d'ancrage fixés sur dents naturelles			
• Barre de stabilisation	A.R.	15 ans	50,00
• Attachements	A.R.	15 ans	50,00
6.2. Systèmes d'ancrage sur implants			
• Barre de stabilisation	A.R.	15 ans	50,00
• Attachements	A.R.	15 ans	50,00
7. Implants dentaires mis en place dans le cabinet du praticien de l'art dentaire			
• Implant solitaire (healing abutment inclus)*/***	A.R.	-	50,00
• Par implant supplémentaire au cours de la même séance*/**/***	A.R.	-	50,00
• Pilier (intervention & matériel inclus)*	A.R.	-	-
• Suprastructure	voir rubriques 4, 5 et 6.	voir rubriques 4, 5 et 6.	voir rubriques 4, 5 et 6

Remarques :
1/ AR : au moment de rédiger cette circulaire, l'arrêté royal du 25 juillet 2014 (MB 7 octobre 2014) modifiant l'arrêté royal du 1 octobre 2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires nécessitées à la suite de lésions subies lors d'un accident du travail - Prix indexés pour les prestations à partir du 1 janvier 2020. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.
2/ * : pas de capitalisation suite à la décision du comité de gestion du 15.12.2003. Seul un « capital de réserve » doit être prévu pour un contrôle annuel de l'implant (cf. circulaire 2004/2)
3/ ** Les prix mentionnés dans l'AR sous « Par implant supplémentaire au cours de la même séance » comprennent aussi le pilier de cicatrisation (healing abutment), par analogie avec l'implant solitaire (primaire).
4/ *** Pour pouvoir poser un implant sur le maxillaire, le volume osseux doit être suffisant. Les techniques de reconstruction osseuse (greffes, substituts) peuvent être utilisées lorsque le volume osseux du maxillaire s'avère insuffisant. Les frais y afférents sont qualifiés de « frais médicaux ». Les prestations hors de la nomenclature des prestations de santé doivent être évaluées sur la base de leur caractère « raisonnable » et « équitable ».

PRIX 2020

GROUPE C

APPAREILS POUR LESQUELS C'EST LE COÛT RÉEL QUI DOIT ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION.
LA DUREE ET LES FRAIS D'ENTRETIEN SONT CONSTATES PAR LE COMITE DE GESTION.

NATURE DE LA PROTHÈSE	DURÉE	ENTRETIEN EN €
1. Appareils externes		
1.1. Perruques		
• Perruques pour dames	1 an	315,00
• Perruques pour hommes	1 an	315,00
1.2. Appareils auditifs spécialisés	5 ans	125,00
1.3. Prothèses oculaires		
• Verres correcteurs	1 an	Néant
• Lentilles journalières cornéennes à caractère optique	1 an	Néant
• Lentilles prismatiques de Fresnel	1 an	Néant
• Yeux artificiels sur mesure		
➢ En émail	1 an	45,00
➢ En plastique	6 ans	45,00
• Lentilles sclérales sans caractère optique	6 ans	45,00
1.4. Bandages		
• Bandages élastiques simples à visée compressive (bas à varices et orthèses en tissu élastique)	6 mois	Néant
• Bandages de contention renforcés (pour le dos, l'épaule, le coude, le poignet, le genou, la cheville, etc.)	1 an	Néant
1.5. Talonnettes	6 mois	Néant
1.6. Adaptations de chaussure		
• Rehaussements de semelle externes jusqu'à 2 cm	6 mois	Néant
• Barre métatarsienne	6 mois	Néant

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN EN €
1.7. Epithèses		
• Maxillofaciales adhésives		
➢ Pavillon	1 an	15 %
➢ Orbite	1 an	15 %
➢ Nez	1 an	15 %
➢ Autres parties du visage	1 an	15 %
• Epithèses esthétiques physiques		
➢ Doigts	18 mois	10 %
➢ Gaine pour la main	2 ans	10 %
➢ Gaine pour la jambe	18 mois	10 %
➢ Autres parties du corps	2 ans	10 %
1.8. Adaptation de véhicule (*)		
• Adaptations et équipements de véhicule	7 ans	Néant
• Boite de vitesses automatique : (prix maximum : 1 903,82 €)	7 ans	Néant
1.9. Matériel pour incontinence et matériel de stomie (**)	suivant besoins réels	Néant
1.10. Neurostimulateur TENS		
• Appareil TENS	7 ans	-
• Accessoires (électrodes, fils, pansements adhésifs, électrogel et piles)	-	Suivant les besoins réels
1.11. Appareils de levage et de transfert		
• Monte-escaliers (maximum 7 657,00 €)		
➢ Partie fixe	15 ans	Néant
➢ Partie mobile	5 ans	10 %
• Monolift (maximum 8 856,00 €)		
➢ Partie fixe	10 ans	Néant
➢ Partie mobile	5 ans	10 %

Remarques :
1/(*) les frais s'inscrivant dans le cadre de la directive 2007/46/CEE doivent être pris en charge par l'entreprise d'assurances et les montants réclamés doivent être ajoutés au montant servant de base pour le calcul du capital de prothèse ou de la provision technique.
2/(**) Il s'agit de la catégorie C de la liste limitative relative au matériel pour incontinence et matériel de stomie (cf. circulaire 93/3)3/ Par « monte-escaliers », on entend un « ascenseur sur rails » permettant de se déplacer d'un étage à un autre.
4/ Par monolift, on entend un « soulève-personne avec rails au plafond » permettant de se déplacer d'une pièce à l'autre d'un même étage.
5/ « prix maximum » : à utiliser uniquement pour calculer le capital pour prothèse ou la provision technique.

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN EN €
1.12. Les outils de communication		
• Pour malvoyants		
➢ Aides à la lecture		
✓ Outils optiques de grossissement		
Loupe	15 ans	Néant
Loupe éclairante	15 ans	25,00
✓ Outils électroniques de grossissement ou loupes d'écran	7 ans	Néant
✓ Outil électronique de grossissement avec voix de synthèse	5 ans	Néant
➢ Télécommunication		
✓ Logiciel adapté pour smartphone (grossissement, voix, braille)	3 ans	Néant
➢ Logiciel adapté pour tablette	3 ans	Néant
• Pour malentendants		
➢ Amplifications sonores via ligne fixe	7 ans	Néant
➢ Amplifications sonores via GSM	3 ans	Néant
• Pour les personnes atteintes de limitations motrices		
➢ Claviers alternatifs (1)	5 ans	Néant
➢ Souris alternatives (2)	5 ans	Néant
• Système d'appel		
Life-alert	15 ans	Néant
1.13. Les aides à la mobilité et leurs adaptations (3)		
• Voiturettes manuelles (4)	4 ans	10 %
• Voiturettes électroniques (5)	4 ans	10%
• Scooters		
➢ Scooters électroniques pour l'intérieur	4 ans	10%
➢ Scooters électroniques pour l'intérieur et l'extérieur	6 ans	10 %
➢ Scooters électroniques pour l'extérieur	6 ans	10%
• Tables de station debout	10 ans	10 %
• Tricycle ou quadricycle standard et tricycle couché	8 ans	10 %
• Aides à la marche	4 ans	10 %
• Coussins d'assise pour la prévention des escarres	2 ans	Néant
• Systèmes pour le soutien de la position d'assise	4 ans	10 %
1.14. Aides à la mobilité pour malvoyants et aveugles		
• Canne blanche	2 ans	Néant
• Canne blanche pliable ou escamotable	2 ans	Néant
• Canne blanche électronique	5 ans	Néant
• Chien guide	8 ans	10 %
1.15. Les appareils et moyens auxiliaires spéciaux (6)		

Remarques :
1/ Par alternatives au clavier, on entend les adaptations du clavier
2/ Par alternatives à la souris, on entend les adaptations de la souris
3/ Ces aides à la mobilité seront reprises dans la réglementation modifiée à partir du 1er janvier 2019 (6e réforme de l'État)
4+5/En séance du 21 décembre 1992 (doc. CG/3/92/215), les membres du comité de gestion ont décidé qu'une voiturette mécanique de réserve devait être octroyée tant pour une voiturette électrique que pour une voiturette mécanique
6/ La liste des appareils spéciaux n'est pas communiquée car non limitative et fonction de la nature des lésions de la victime. La nature, la durée et l'entretien annuel sont arrêtés au cas par cas de commun accord. Les cas litigieux sont soumis au comité médico-technique de Fedris. Il s'agit ici surtout des appareils pour
paraplégie, tétraplégie et hémiplégie pour soins à domicile et rééducation de la victime et des appareils nécessaires du fait d'un accident du travail qui ne sont pas repris dans cette liste.

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE / ENTRETIEN
2. Les prothèses internes	
2.1. Neurochirurgie (neurostimulateur de stimulation cérébrale profonde en cas de trouble obsessionnel compulsif)	
• 173250-173261 • 173272-173283 • 173294-173305 • 173316-173320 • 173331-173342 • 173353-173364	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : suivant les besoins réels
2.2. Orthopédie et traumatologie	
• Prothèses de remplacement du cortex osseux 167694- 167705	En fonction de la prothèse interne - capitaliser ou non
• Prothèses articulaires sur mesure 167716 - 167720	En fonction de la prothèse interne - capitaliser ou non
• Divers 167731-167742	En fonction de la prothèse interne - capitaliser ou non
• Implant d'ancrage pour prothèse externe 181230-181241 181252-181263	Partie implantable : pas de capitalisation Partie percutanée (fémur/humérus) : capitaliser ou non
2.3. Implants spéciaux	
• Pas de remboursement sur la base du barème SSI (*)	Suivant la nature et sur avis du médecin spécialiste

Remarques :
1/ Lors du calcul du capital pour prothèse ou de la provision technique, il faut ajouter au prix de la prothèse (incluant le matériel d'ostéosynthèse nécessaire à la pose et la marge de sécurité) le coût de l'anesthésie et de l'intervention (réintervention) chirurgicale pour la mise en place de l'implant.
2/ (*): la liste des implants spéciaux (dernière rubrique) n'est pas communiquée vu qu'elle n'est pas limitative et que les implants sont fonction de la nature des lésions. La nature, la durée et l'entretien annuel sont arrêtés au cas par cas de commun accord. Les cas litigieux sont soumis au comité médico-technique de Fedris.